

Conseil Municipal du 08/09/2017

Contribution volontaire au SIEA

Au nom du Groupe Vivons Notre Ville, je tiens à rappeler que le SIEA a fait l'objet d'un rapport très critique de la part de la Cours Régionale des Comptes.

Dans ce rapport, portant sur la période 2009 à 2014, il était précisé :

- la gouvernance du SIEA demeure peu transparente avec un comité syndical trop peu impliqué dans le processus décisionnel et régulièrement privé de son droit de regard et d'approbation sur un certain nombre d'actes importants ;
- la gestion des ressources humaines présente des lacunes et irrégularités significatives ;
- à propos de la fibre optique, le déploiement de celle-ci a été opéré dans un premier temps sans réelle coordination territoriale, le schéma directeur territorial d'aménagement numérique ayant été porté jusqu'en 2013 par le SIEA lui-même sans réelle prise en compte des autres réseaux et initiatives privées présents sur le territoire ;
- afin de minimiser ses coûts, le SIEA a privilégié l'utilisation d'infrastructures existantes en présumant de la propriété des communes membres sur les infrastructures de génie civil qu'il entendait utiliser sans s'assurer de ses droits réels avant de procéder à la pose des fibres optiques ;
- le SIEA a déployé son réseau selon une technologie non mature engendrant de nombreux défauts de conformité ;
- tant la disponibilité et l'exhaustivité des informations relatives au réseau du SIEA que ses caractéristiques techniques ont freiné la venue d'opérateurs nationaux ;
- de nombreux contentieux en ont résulté avec une issue défavorable au SIEA ;
- le déploiement du réseau fibre optique du SIEA, sans ingénierie globale et sur la base d'une technologie ne répondant pas en totalité aux exigences normatives et réglementaires, a ainsi engendré des surcoûts substantiels (23 M€ de mise à niveau et 20 M€ de mise en conformité prévisionnelle) ;



- ces surcoûts, combinés à l'absence de rentabilité actuelle du réseau et au versement tardif des subventions les plus importantes, ont pesé lourdement sur la situation financière du SIEA, pourtant confortable jusqu'en 2014 ;
- le SIEA a signé, en avril 2015, un contrat de vente à terme d'une partie du réseau à la Région en contrepartie du paiement par cette dernière d'un montant prévisionnel maximum de 38 M€, contrat que la Cour des Comptes qualifie par certains aspects juridiquement contestable ;
- malgré l'intégration des apports de la Région et des subventions du fonds national pour la société numérique (FSN), les projections, pourtant optimistes du SIEA - et au fondement fragile pour certaines - font ressortir l'absence de profitabilité du réseau ;
- le déficit net cumulé devrait s'élever à - 144,8 M€ en 2031 et l'encours de dette devrait culminer à 291 M€ en 2020 ;
- ces difficultés à moyen terme, conjuguées avec une gestion insuffisamment rigoureuse à bien des égards (défaillances dans la conduite du projet, absence de gestion financière et patrimoniale, commande publique entachée d'irrégularités, irrégularités dans la gestion des ressources humaines, ...) conduisent la chambre à s'interroger sur les conditions d'équilibre financier à terme du syndicat.

Il est clair que l'équipe dirigeante du SIEA, dont son directeur, aujourd'hui sénateur, n'a pas été à la hauteur de ses ambitions et a conduit le SIEA dans une situation très difficile. C'est pourquoi, aujourd'hui, il est demandé à la Ville d'Ambérieu en Bugey d'être solidaire en versant une somme de 1,5 € par habitant.

En réalité notre Ville n'est plus concernée par le SIEA que pour le cadastre numérique.

Par contre, cette politique du SIEA en matière de fibre optique a conduit notre Ville à un énorme retard dans le développement de cette fibre sur notre commune et a pénalisé de nombreuses entreprises locales.

Dans ce contexte, nous pensons que la solidarité a des limites, d'autant que les finances de notre Ville ne sont pas florissantes et nous voterons contre cette délibération.

Par ailleurs, nous avons lu dans la presse qu'un audit sur le SIEA devait être rendu en juin et avant de voter une telle délibération, nous aurions aimé avoir connaissance de cet audit et de ces conclusions.